MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Prisons modulaires : quels atouts pour les territoires ?

Les prisons modulaires, qui contribuent à lutter contre la surpopulation carcérale, reflètent la modernisation de la stratégie pénitentiaire. Quels sont leurs atouts pour les territoires ?

Les prisons modulaires sont destinées à incarcérer les personnes détenues pour de courtes peines ou en semi-liberté. La première prison modulaire sera livrée à Troyes-Lavau (Aube) d'ici la fin de l'année, et 1500 places de prison modulaire ouvriront d'ici fin 2027.

1

Un déploiement rapide et des coûts drastiquement baissés

L'un des intérêts majeurs des prisons modulaires pour les territoires réside dans la rapidité de leur mise en œuvre, en concertation étroite avec les acteurs locaux. Tous les éléments sont fabriqués en usine puis assemblés sur le site retenu : le cahier des charges est simplifié, les délais de construction et les coûts sont considérablement réduits. Elles sont ainsi construites en 18 mois au lieu de 7 ans pour un établissement pénitentiaire classique, pour deux fois moins cher. Les garanties de qualité, de sûreté et de pérennité sont inchangées. L'architecture et l'insertion paysagère demeurent des composantes essentielles du projet, tout comme l'adaptation des réseaux d'accès et de transport.

2

Exécuter les peines et favoriser la réinsertion grâce aux ressources locales

Les prisons modulaires fournissent une capacité d'exécuter les peines sur un territoire. Elles peuvent faciliter les extractions vers les tribunaux et favoriser les déplacements des familles des personnes détenues. Elles favorisent aussi la réinsertion des personnes condamnées en rapprochant l'exécution des peines des ressources locales indispensables à la réinsertion : l'emploi, la formation, l'accompagnement. Les collectivités locales peuvent proposer des missions de travail d'intérêt général qui bénéficient à tous, et participer aux partenariats d'insertion.

3

Un impact économique positif pour le territoire

L'implantation d'une prison modulaire, préparée en concertation avec les acteurs locaux, permet de dynamiser l'activité économique du bassin de vie :

- l'établissement pénitentiaire est un employeur public durable qui génère des emplois directs et indirects, stimulant le développement local – marché du logement, commerces, services ;
- les approvisionnements pour les repas servis aux personnes détenues, soumis aux règles de la commande publique, peuvent privilégier les circuits courts, ce qui constitue une opportunité de développement pour les producteurs locaux.

L'implantation d'une structure pénitentiaire contribue donc à l'activité du territoire par les emplois qu'elle accueille, ses besoins de fonctionnement et les dépenses des personnels. Les partenariats avec les collectivités, les entreprises et les associations permettent aussi de préparer des retours à l'emploi et des parcours de réinsertion et évite la récidive.

© Ministère de la Justice/DICOM/Impression CIN 2026